

Initiatives parlementaires

chaque demande, ou parce qu'ils ne peuvent obtenir de leur pays d'origine les documents officiels d'identité. Dans l'intervalle, ils sont aidés par les services sociaux du Québec.

Le coût des différents services publics fournis aux revendicateurs du statut de réfugié par le gouvernement du Québec se chiffre à plus de 200 millions, seulement pour l'année en cours.

Je pense qu'Ottawa devrait rembourser au Québec cette somme, et en général la totalité des coûts liés aux demandeurs d'asile, parce que c'est le gouvernement fédéral qui contrôle ce processus. C'est une mesure nécessaire pour que le Québec poursuive sa tradition humanitaire et l'accueil de réfugiés.

J'ajoute en tout cas qu'à moyen et long terme, les immigrants et réfugiés apportent beaucoup plus que ce qu'ils reçoivent au début.

J'aimerais dire quelques mots à propos du projet d'entente paraphé le 27 novembre 1995 par les représentants du gouvernement du Canada et des États-Unis concernant les demandeurs d'asile. Ce document suscite beaucoup de controverse parmi les ONG qui s'occupent des réfugiés. Cet accord ne protège pas adéquatement les droits des revendicateurs d'asile. En fait, les États-Unis interprètent la définition de réfugié d'une façon plus restrictive que le Canada.

J'ai déposé une motion pour que ce soit le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration qui entende des témoins et prépare un rapport au sujet de cette entente.

• (1820)

Je demande donc au gouvernement canadien de reporter à plus tard la signature définitive de cette entente, prévue pour le mois de février, pour que le comité puisse mener à bien ses consultations. En tout cas, cet accord n'est supposé entrer en vigueur qu'à la fin de 1996.

Le Bloc québécois est contre l'abolition de la CISR. Malgré ses carences, que nous avons dénoncées à plusieurs reprises, elle est appelée à remplir un mandat important relié aux obligations internationales prévues dans la Convention de Genève sur les réfugiés, que le Canada a signée. Il s'agit du plus important tribunal administratif au pays qui doit trancher les demandes d'asile au Canada.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la motion M-389.

Enfin, je voudrais souhaiter joyeux Noël et bonne année à tous mes collègues de cette Chambre et à tous les membres du personnel.

Mme Eleni Bakopanos (Saint-Denis, Lib.): Madame la Présidente, au cours des 50 dernières années, le Canada a accueilli plus de 200 000 réfugiés.

[Traduction]

M. Thompson: Madame la Présidente, n'y a-t-il pas rotation?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Nous faisons ce que la liste dicte et c'est le gouvernement, l'opposition, le gouvernement, l'opposition.

M. Thompson: Lorsque c'est notre motion? Est-ce normal?

La présidente suppléante (Mme Maheu): Reprise du débat. La députée de Saint-Denis.

[Français]

Mme Bakopanos: De cela, je suis persuadée que nous en sommes tous fiers. Il y a actuellement dans cette Chambre des personnes qui ont connu de près les privations et dangers auxquels les demandeurs du statut de réfugié affirment être confrontés. Je parle de la persécution, du chagrin et de la peur.

Il existe des endroits dans le monde où le simple fait pour une personne de dire ce qu'elle pense peut l'amener directement au cachot, sans aucune forme de procès, ou pire encore.

À d'autres endroits, la couleur de la peau d'une personne ou l'origine ethnique de ses parents peuvent signifier son arrêt de mort. Présentement, nous vivons dans une période où les termes «nettoyage ethnique» et «génocide» font partie du langage populaire, malheureusement.

Chaque jour, des conflits régionaux et des confrontations politiques et sociales continuent de forcer des collectivités entières à fuir leur pays. Les défis que pose à l'échelle mondiale l'accroissement des migrations massives restent entiers. Et les défis qui nous attendent s'accumulent.

[Traduction]

Je suis fière de dire qu'au Canada nous avons choisi de confronter ces questions. Il est reconnu depuis longtemps, ici et à l'étranger, que les Canadiens sont compatissants et prennent leurs responsabilités de bons citoyens du monde très au sérieux. C'est pour cela que nous acceptons les obligations internationales que nous nous sommes données en signant la Convention de Genève de 1951 relative au statut de réfugié et le protocole de 1967.

En signant ces ententes, nous avons promis de protéger ceux qui sont dans le besoin, d'ouvrir nos bras et nos coeurs aux victimes de l'oppression et de la misère. Un élément clé de notre stratégie à l'égard des réfugiés a été la création de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié en 1989.

Cette commission reflète notre volonté de promouvoir une réponse pacifique et humanitaire aux problèmes mondiaux que sont les conflits, les migrations de masse et les violations des droits de la personne. Les objectifs et les défis de la commission sont restés les mêmes. Il s'agit d'identifier les personnes qui méritent la protection du Canada et de procéder aux appels, aux enquêtes et aux examens de détention de façon juste et efficace. Je suis heureuse de dire qu'au cours des six dernières années, la commission a été à la hauteur du défi qu'elle avait à relever.

Oui, il y a eu des problèmes. Il y a eu des moments où on a mis en doute le jugement de la commission. Il y a eu des moments où on a mis en doute l'intégrité du système. Mais est-ce que cela signifie que nous devrions nous débarrasser de tout le système et